

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**  
**(Marché passé selon la procédure adaptée art. 27 du décret n°2016-360)**

**VILLE DES TROIS ILETS**  
**1 RUE EPIPHANE DE MOIRANS**  
**97229 TROIS ILETS**  
**TEL 0 596 683 111 – FAX 0 596 683 039**

**REALISATION D'UN PONT CADRE ET D'ENROCHEMENT  
DE BERGE AU QUARTIER GLACY SUR LA COMMUNE  
DES TROIS-ILETS.**

**Dossier de Consultation des Entreprises**

**(D.C.E.)**

***REGLEMENT DE LA CONSULTATION***  
***(R.C. LOT N°1-GROS ŒUVRE – VRD)***

## **Article 1 : Objet du marché**

Le marché porte sur des travaux relatifs à la **réalisation d'un pont cadre et d'enrochement de berge au quartier GLACY.**

Les prestations à la charge du lot unique sont les suivantes :

- Installation et signalisation de chantier
- Etudes d'exécution
- Démolition et déblais
- Remblai et substitution
- Ouvrage hydraulique

### **2.1 Procédure de la consultation**

Le marché est passé selon la procédure adaptée. La présente consultation est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### **2.2 Contenu de la mission**

La description des ouvrages et leurs spécificités techniques sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et les plans. .

### **2.3 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours.  
Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### **2.5 Modification de détail au dossier de consultation**

Le marché pourra être modifié conformément aux articles 139 et 140 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif à la commande publique.

### **2.7 Contenu du dossier de consultation**

- Le présent Règlement de Consultation (R.C)
- Acte d'Engagement (A.E)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)
- Le Bordereau de Prix Unitaires (BPU)
- Les plans

Les pièces particulières suivantes sont à fournir par le candidat :

Conformément aux dispositions des articles 45 à 51 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, l'offre devra être accompagnée :

- d'une lettre de candidature (DC1)
- de la déclaration du candidat (DC2)

- d'une déclaration sur l'honneur dûment signée, justifiant que le candidat ne fait l'objet d'aucune interdiction de concourir et qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales
- de renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat
- des certificats et qualifications professionnelles
- Attestations fiscales et sociales et d'assurances
- Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat,
- Références et certificats de capacités pour des prestations de même nature :
- Une présentation des moyens affectés à la mission,
- Extrait K'bis

En cas de groupement, le DC1 sera à remettre uniquement par le mandataire du groupement. Par contre, le DC2 et les autres pièces sont à remettre par l'ensemble des membres du groupement.

## 2.8 Marché complémentaire

Dans le cas où des prestations qui ne figuraient pas dans la présente consultation s'avéraient nécessaires, il pourra être passé un marché complémentaire avec le titulaire en application de l'article 30-1.4 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics

### **Article 3 : Présentation des offres**

#### 3.1 Conditions d'envoi ou de remise des plis

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Les offres seront établies en Euros et en langue française.

La transmission de l'offre peut se faire soit :

- par support papier
- sur le site <https://www.marches-securises.fr>

Pour les offres papier, l'enveloppe portera l'adresse et mentions suivantes :

COMMUNE DES TROIS-ILETS  
RUE Epiphane de MOIRANS  
97229 TROIS-ILETS

**Offre pour : Marché de travaux : « REALISATION D'UN PONT CADRE  
ET ENROCHEMENT DE BERGE AU QUARTIER GLACY »**

NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis

L'offre par support papier devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse ci-dessus ou remise contre récépissé à la :

Commune des Trois-Ilets  
Direction des Services techniques/Service des Marchés publics  
Rue Epiphane de MOIRANS  
97229 TROIS-ILETS

### **3.2 Documents à fournir par les candidats**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

#### **Concernant l'offre :**

Le présent marché comprenant :

- L'acte d'engagement accompagné du RIB, dont l'exemplaire original conservé dans les archives du maître de l'ouvrage fait seul foi,
- Le CCTP et le CCAP visés par le candidat,
- Le Bordereau de Prix global et forfaitaire (BPGF),
- Si nécessaire, le DC4 – Déclaration de sous-traitance.
- Un mémoire technique

#### **Article 4 : Le jugement des offres**

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux du Code des Marchés Publics.

Le Pouvoir Adjudicateur éliminera les offres non conformes à l'objet du marché.

Le classement des offres se fera en fonction des critères suivants :

#### **Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous par ordre décroissant :

- Prix des prestations : 50%  
10 pour le prix le plus bas et ensuite un classement relatif par extrapolation linéaire selon la formule (prix le moins cher/prix de l'offre x10).
- valeur technique de l'offre : 40%
  - o Méthodologie d'organisation et d'exécution envisagée : 35%
  - o Moyens humains et matériels mis à disposition pour la réalisation du marché : 35%

- Schéma d'organisation et de suivi d'élimination des déchets (S.O.S.E.D.>) et propositions de l'entreprise au regard de la propreté, de la tenue et de l'aspect extérieur du chantier lié aux travaux projetés : 30%

-Délai d'exécution des prestations : 10%

Le délai d'exécution sera noté sur 10. Les candidats qui répondront selon le délai maximum fixé dans le dossier de consultation se verront attribuer la note de 5. Le candidat qui proposera le délai le plus court obtiendra la note de 10. Entre ces 2 délais, la note sera calculée proportionnellement à l'écart.

## **Article 5 : Renseignements complémentaires**

Personne habilitée à donner des renseignements complémentaires :

### **Renseignements techniques :**

#### **Ordre technique :**

M David BELLEGARDE – Directeur des Services Techniques – Mairie des TROIS ILETS

[dbellegarde@mairie-trois-ilets.fr](mailto:dbellegarde@mairie-trois-ilets.fr)

M. Sylvère BUCHET PUISY – Responsable des travaux

[sbuchet@mairie-trois-ilets.fr](mailto:sbuchet@mairie-trois-ilets.fr)

### **Renseignements administratifs**

Me Nicole PERIAN – Responsable des Marchés publics

[nicole.perian@mairie-trois-ilets.fr](mailto:nicole.perian@mairie-trois-ilets.fr)